

Proposition de motion du Conseil des maîtres à adapter en fonction de la situation particulière de votre école

(Copie au SNUDI-FO – n'hésitez pas à solliciter le syndicat pour tout conseil)

Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur,

Nous avons pris connaissance de votre proposition de procéder à « l'évaluation de notre école ».

Nous tenons à vous informer que nous ne sommes pas volontaires pour cette nouvelle évaluation collective.

Dans un contexte général de dégradation de nos conditions de travail, nous voulons rester dans le strict cadre réglementaire en vigueur, à savoir le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 relatif à notre statut particulier de PE qui ne prévoit pas d'inspection-évaluation collective d'école

Malgré notre investissement, nos échanges professionnels, nous constatons que les problèmes auxquels nous sommes de plus en plus souvent confrontés ne relèvent pas de notre compétence car nous ne sommes ni enseignants spécialisés, ni psychologues scolaires, ni orthophonistes, ni assistants sociaux, ni médecins scolaires.

Nous en sommes arrivés à la conclusion que pour aider les élèves en grande difficulté scolaire ou en situation d'handicap et leur permettre de progresser de façon durable, nous avons plus que jamais besoin d'enseignants spécialisés formés (E et G), de psychologues scolaires, de RASED complets, d'une médecine scolaire ayant les moyens de répondre réellement aux besoins, d'AVSI en nombre d'heures à hauteur des notifications MDPH...

Il nous semble aussi évident que le remplacement de toutes les absences des maîtres ainsi que des effectifs moins chargés dans les classes, dès l'école maternelle, permettraient d'« améliorer les résultats des élèves » surtout lorsque les classes accueillent des élèves en situation de handicap.

Enfin, pour le bon fonctionnement de l'école, le rétablissement des 26h d'aide à la Direction nous paraît indispensable parce que le premier « pilotage » de l'école, c'est le directeur.

En espérant la prise en compte de nos demande, nous vous prions d'agréer Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de notre dévouement à l'Ecole publique.